RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00595
Numéro SIREN : 438 466 542
Nom ou dénomination : ABC OPTICIENS.FR

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2017 sous le numéro de dépôt 9558

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AVIGNON

2 boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr / www.infogreffe.fr

ifac se - leymonie nicolas
520 RUE ROGER SALENGRO
30200 Bagnols-sur-Cèze

V/REF :
N/REF : 2001 B 595 / 2017-B-9558

Le greffier du tribunal de commerce d'Avignon certifie qu'il a reçu le 03/08/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2016.

Concernant la société

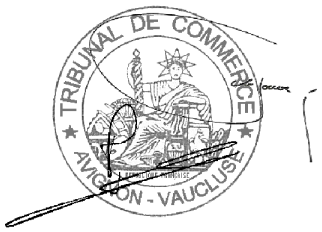
ABC OPTICIENS.FR
Société par actions simplifiée
48 place Gambetta
84300 Cavaillon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-9558 le 03/08/2017

R.C.S. AVIGNON 438 466 542 (2001 B 595)

Fait à AVIGNON le 03/08/2017,

Les greffiers



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2016	Net 30/09/2015
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	11 328	11 328		
Fonds commercial (1)	1 049 827		1 049 827	1 049 827
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	334 840	297 244	37 596	47 486
Autres immobilisations corporelles	1 188 750	968 792	219 958	300 396
Immobilisations corporelles en cours	2 389		2 389	
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	15 200		15 200	15 200
Autres titres immobilisés	24 342		24 342	24 342
Autres immobilisations financières	47 680		47 680	47 680
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 674 357**	**1 277 364**	**1 396 993**	**1 484 930**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	314 196		314 196	314 196
Marchandises	168 536	5 057	163 479	153 218
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	79 859	429	79 430	68 890
Autres créances	59 934		59 934	102 111
Divers				
Disponibilités	959 323		959 323	856 769
Charges constatées d'avance (3)	9 432		9 432	11 738
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 591 280**	**5 486**	**1 585 794**	**1 506 922**
TOTAL GENERAL	**4 265 636**	**1 282 850**	**2 982 787**	**2 991 852**
(1) Dont droit au bail			*5 490*	*5 490*

Bilan passif

	30/09/2016	30/09/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	139 145	139 145
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	332 777	332 777
Réserve légale	15 250	15 250
Réserves réglementées	1 579 981	1 486 470
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**131 949**	**153 511**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 199 102**	**2 127 154**
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		12 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**12 000**
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	445 907	513 390
Emprunts et dettes financières diverses (3)	22 351	22 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 371	164 204
Dettes fiscales et sociales	143 056	151 600
Autres dettes		1 257
TOTAL DETTES	**783 684**	**852 698**
TOTAL GENERAL	**2 982 787**	**2 991 852**
(1) Dont à plus d'un an (a)	376 603	445 566
(1) Dont à moins d'un an (a)	407 081	407 132
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2016	30/09/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 274 369	3 220	2 277 590	2 302 216
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	5 543		5 543	100
Chiffre d'affaires net	**2 279 913**	**3 220**	**2 283 133**	**2 302 316**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			3 380	3 380
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			12 293	23 978
Autres produits			2 250	3 563
Total produits d'exploitation (I)			**2 301 056**	**2 333 238**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			884 544	868 718
Variations de stock			-4 677	10 226
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 955	12 849
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			465 008	457 696
Impôts, taxes et versements assimilés			20 756	18 948
Salaires et traitements			453 638	458 857
Charges sociales			187 892	178 408
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			100 879	101 949
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 486	11 407
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 027	2 343
Total charges d'exploitation (II)			**2 127 507**	**2 121 401**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**173 549**	**211 836**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				4
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6 411	10 125
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**6 411**	**10 129**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			10 899	19 071
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**10 899**	**19 071**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-4 488**	**-8 943**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**169 061**	**202 894**

Compte de résultat (suite)

	30/09/2016	30/09/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		3 089
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	12 000	
Total produits exceptionnels (VII)	**12 000**	**3 089**
Sur opérations de gestion	2 287	
Total charges exceptionnelles (VIII)	**2 287**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**9 713**	**3 089**
Impôts sur les bénéfices (X)	46 825	52 471
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 319 467**	**2 346 455**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 187 518**	**2 192 944**
BENEFICE OU PERTE	**131 949**	**153 511**
- Redevances de crédit-bail mobilier	*3 948*	*3 948*

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC OPTICIENS.FR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016, dont le total est de 2 982 787 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 131 949 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
 DUREE DE VIE ENTRE 2 ET 5 ANS
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 17 339 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 049 827			1 049 827
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 328			11 328
Immobilisations incorporelles	**1 061 155**			**1 061 155**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	331 054	3 786		334 840
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 012 409	3 788		1 016 197
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	169 575	2 978		172 553
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		2 389		2 389
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 513 038**	**12 941**		**1 525 980**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15 200			15 200
- Autres titres immobilisés	24 342			24 342
- Prêts et autres immobilisations financières	47 680			47 680
Immobilisations financières	**87 222**			**87 222**
ACTIF IMMOBILISE	**2 661 415**	**12 941**		**2 674 357**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 941		12 941
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**12 941**		**12 941**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2016
Éléments achetés	1 044 337
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 044 337**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 328			11 328
Immobilisations incorporelles	**11 328**			**11 328**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	283 569	13 676		297 244
- Installations générales, agencements aménagements divers	738 011	74 118		812 129
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	143 577	13 086		156 663
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 165 157**	**100 880**		**1 266 036**
ACTIF IMMOBILISE	**1 176 485**	**100 880**		**1 277 364**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 196 904 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	47 680		47 680
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	79 859	79 859	
Autres	59 934	59 934	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 432	9 432	
Total	**196 904**	**149 224**	**47 680**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	1 436
Etat - produits à recevoir	15 938
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	1 358
Total	**18 732**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 139 145,00 euros décomposé en 139 145 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	12 000		12 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**12 000**		**12 000**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			12 000		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 783 684 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	445 907	69 304	272 616	103 987
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 371	172 371		
Dettes fiscales et sociales	143 056	143 056		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22 351	22 351		
Produits constatés d'avance				
Total	**783 684**	**407 081**	**272 616**	**103 987**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	67 432			
(**) Dont envers les associés	22 351			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	14 449
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	341
CONGES PAYES DUS	37 581
CHARGES A PAYER SUR CONGES	16 222
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	6 452
ETAT AUTRES CH. A PAYER	2 642
Total	**77 686**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	9 432		
Total	**9 432**		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ABC OPTICIENS.FR
Société par actions simplifiée au capital de 139 145 euros
Siège social : 48 Place Gambetta, 84300 CAVAILLON
438466542 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2017

Le 31 MARS 2017,
A 19 heures,

Les associés de la société ABC OPTICIENS.FR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 48 place Gambetta, 84300 CAVAILLON, sur convocation faite par le Président le 13 mars 2017 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Béatrice BUISSON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Franklin FRAYSSE, Monsieur Nicolas SALOME, Mademoiselle REY Magali et Monsieur SLAMA Jérôme, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Chrystelle LAVAGNA est désignée comme secrétaire.

Monsieur Xavier BOUSQUET, Commissaire aux Comptes de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 139 145 sur les 139 145 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins les deux tiers des associés ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du Président,

BB NS JS NR

- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée a délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture Rapport de gestion du Président
- Lecture Rapport général du Commissaire aux Comptes
- Lecture Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2016 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

BB JS HR NS

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 131 949 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	131 949 euros
A titre de dividendes Soit 0.431 euros par action	60 000 euros
Le solde	71 511 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 1 651 492 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 31 mars 2017.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le septembre 2013
60 000 euros, soit 0.448 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

- Exercice clos le septembre 2014
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

- Exercice clos le septembre 2015
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comtes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

BB JS IR NS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs | Le Président | Le secrétaire



FIDEO – Cabinet Xavier BOUSQUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE LYON

ABC OPTICIENS.FR

Société par actions simplifiée au capital de 139 145 euros

Siège social : 48 place Gambetta
84300 CAVAILLON

438466542 RCS AVIGNON

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le

30 septembre 2016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- **Le contrôle des comptes annuels de la société ABC OPTICIENS.FR, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,**
- **La justification de mes appréciations,**
- **Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Craponne,
Le 13 mars 2017

Xavier BOUSQUET
Commissaire aux Comptes